

Aide/Assistant(e) conducteur(trice) de travaux bâtiment et travaux publics – tous corps d'état

Alternance et Apprentissage

620 heures

Contrat Professionnalisation
ou en formation continue
16 € HT/ heure formation

Contrat d'apprentissage
16 € net de taxes/ heure
formation
Prise en charge totale ou
partielle du coût
pédagogique par l'OPCO de
l'entreprise (nous contacter)
suivant le niveau de prise en
charge fixé par décret

ELIGIBLE AU CPF

RNCP n° 36910

Certificateur :

CFA CFPCT ASSOCIATION
Enregistré le 29.09.2022

**Date début
formation**
Novembre 2024

Lieu
Toulouse

Possibilité de restauration
et d'hébergement
(selon disponibilités) au CFPCT

Objectifs

A l'issue de la formation, le (la) salarié(e) en formation sera capable :

- D'identifier, de maîtriser et d'utiliser, dans l'entreprise, l'ensemble des technologies, des techniques et des règles de l'art de sa spécialité ;
- D'étudier, de préparer, d'organiser et de gérer les chantiers de l'entreprise ;
- De maîtriser et d'utiliser les règles qui régissent l'économie du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- De "se gérer" et de gérer les hommes ;
- De représenter l'entreprise ;
- D'affirmer son autonomie d'aide/assistant conducteur de travaux, sa capacité d'analyse et de critique.

Public concerné - Prérequis

- Jeunes de 18 à 29 ans et adultes demandeurs d'emploi de plus de 30 ans, titulaires minimum d'un CAP, BEP, BP, BAC PRO dans le domaine du BTP
- Jeunes de 18 à 29 ans et adultes demandeurs d'emploi de plus de 30 ans, titulaires d'un CAP ou plus hors BTP.

Autre niveau processus dérogatoire :

- Jeunes de 18 à 29 ans et adultes demandeurs d'emploi de plus de 30 ans titulaires d'un BTS dans les différentes spécialités du BTP (sur dossier : dérogation pour exemption de certains modules du cursus afin de tenir compte du niveau de formation initiale du (de la) candidat(e))
- Salariés des entreprises du BTP : individualisation du parcours en fonction du niveau de formation générale et des acquis professionnels par l'évaluation de leurs compétences pour exemption de certains modules du cursus (analyse sur dossier et tests de connaissances spécifiques)
- Personnes en reconversion professionnelle : sur examen du dossier en fonction des acquis et des expériences. Si le(la) candidat(e) ne possède pas le niveau requis mais justifie d'une bonne expérience, une dérogation peut lui être accordée sous certaines conditions exposées ci-dessous :
 - En terme d'expériences : tout niveau dans le domaine du BTP
 - En terme d'aptitude ou de qualités personnelles : l'évaluation du (de la) candidat(e) portera sur sa connaissance des exigences et contraintes du poste et sur sa détermination en terme d'équilibre de la vie personnelle/professionnelle (motivation, disponibilité au travail, mobilité...)

Modalités et délai d'accès

- Dossier de candidature à compléter et à nous retourner accompagné des documents demandés au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation.

Modalités d'entrée

1. Présélection après étude du dossier de candidature.
2. Tests de sélection sur une journée.

- Tests d'aptitude, tests de personnalité, questionnaire écrit.
- Deux entretiens individuels.

Notre démarche d'évaluation est une démarche qui permet, non seulement d'avoir une information sur les capacités de la personne, mais aussi de donner au (à la) candidat(e) tous les moyens de bien comprendre le bien-fondé de son choix professionnel. Il ne s'agit pas de se tromper d'orientation ni de faire un choix professionnel trop écarté des représentations que l'on peut avoir du travail d'un aide/assistant conducteur de travaux. Il s'agit que la formation soit menée à son terme mais également qu'elle se termine par une réussite.

Avoir une entreprise d'accueil pour passer les tests n'est pas indispensable, mais obligatoire pour démarrer la formation. Les candidats de 18 à 29 ans révolus qui souhaitent faire une formation par apprentissage et qui n'ont pas trouvé d'entreprise, peuvent débiter leur formation au CFA durant 3 mois maximum.

LES ADMISSIONS SONT ENREGISTRÉES PAR ORDRE DE SIGNATURE DES CONTRATS.

Vous pouvez obtenir votre dossier de candidature en nous contactant ou en le téléchargeant sur le site www.cfpct.com

Modalités de la formation - Conditions d'accessibilité

- Formation présentielle
- Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap. Référente handicap : Mme Florence CILICI - cilicif@cfpct.com
- Le lieu de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Contenu

- Technologie et techniques
- Organisation - Gestion
- Environnement professionnel
- Relationnel
- Projet de fin de formation et jury

Aide/Assistant(e) conducteur(trice) de travaux Bâtiment TCE et Travaux Publics

Méthodes et moyens pédagogiques

- Des promotions de 15 personnes maximum, ce qui favorise une relation de proximité et de qualité avec les formateurs.
- Exposés théoriques
- Etudes de cas pratiques et techniques - Utilisation de l'informatique
- Mises en situation professionnelle à partir d'exercices issus de dossiers d'entreprise.
- Vidéo projecteur
- Paper board
- Supports pédagogiques papier, CD, clés USB
- Utilisation de logiciels du BTP, DAO, BIM

Moyens d'encadrement

Une équipe pédagogique composée de professionnels, salarié(e)s des entreprises du BTP, qui occupent ou ont occupé des postes d'encadrement et de responsabilités ; consultants intervenant dans leur domaine spécialisé, et exerçant dans les domaines du BTP.

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis tout au long de la formation

- Exercices pratiques, QCM, quizz pendant la formation permettant d'évaluer les acquis tout au long de la formation.
- Ecrit professionnel à réaliser à l'issue des retours en entreprise.

A la fin de la formation

Les compétences du (de la) candidat(e) sont évaluées par un jury composé de professionnels du BTP qui décidera, à l'unanimité de ses membres, de l'attribution du certificat d'aptitude à la fonction d'AIDE/ASSISTANT CONDUCTEUR DE TRAVAUX BATIMENT TCE ET TRAVAUX PUBLICS . Ces compétences sont évaluées sur la base des éléments suivants :

- D'une épreuve écrite, projet de fin de formation : réalisation d'une préparation de chantier permettant d'évaluer les connaissances techniques, avec l'élaboration d'un budget de chantier et d'une approche de la sécurité et de l'environnement. Cette épreuve se déroule en fin de formation.
- D'une épreuve orale : la soutenance du projet de fin de formation, complétée d'un questionnement par le jury.
- Des résultats des épreuves individuelles en cours de formation (contrôle continu) pouvant être écrites, orales, sous forme de QCM ou de questions ouvertes. Ces évaluations sont réalisées à la fin de périodes correspondant à la validation d'une activité.

Evaluation de la formation par les participants

- Remise d'un questionnaire à la fin de chaque module de formation, de chaque période et à la fin de la formation.
- Réunions d'évaluation, en centre, à la fin de chaque période de formation, avec les tuteurs, les salariés en formation et le directeur du centre.

Validation de la formation

Par bloc de compétences

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une ou plusieurs épreuves, elles-mêmes possiblement adossées à des évaluations pendant la formation. Chaque bloc de compétences peut s'obtenir indépendamment des autres. Le jury délivre un certificat de compétences pour chaque bloc obtenu.

La certification professionnelle ne peut être obtenue que par **la détention de l'ensemble des blocs de compétence et la réussite des épreuves de certification**, qui permet au jury certificateur de vérifier la réalité de l'acquisition de l'ensemble du spectre de compétences nécessaires.

Certification professionnelle de « AIDE/ASSISTANT CONDUCTEUR DE TRAVAUX - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - TOUS CORPS D'ETAT ».

Cette certification professionnelle de Niveau 4 - Code NSF 231p est enregistrée par décision du Directeur Général de France Compétences le 29 septembre 2022 au registre national des certifications au numéro 36910.

La poursuite de la formation

La poursuite de la formation en Conducteur(trice) de travaux est accessible aux personnes ayant obtenu la certification professionnelle d'aide/assistant conducteur de travaux, sous réserve d'un avis favorable du conseil pédagogique du CFPCT qui pourra imposer une période en entreprise pouvant aller jusqu'à un an.

Contact

Florence CILICI – 05.62.16.60.16 – cilicif@cfpct.com